

# **CGT Éduc'action Nantes**

## **Déclaration liminaire**

24 mars 2026

***En quoi la situation des contractuel·les enseignant·es se dégrade-t-elle malgré quelques avancées et les propositions des services de la DIPE 5 ?***

### **I. Dégradation des salaires et non-paiement des vacances**

Alors qu'il s'agit d'une dérogation, le recours aux contractuel·les est désormais massif dans l'Éducation nationale. Ce nombre croît d'année en année tandis que celui des titulaires diminue. Ces personnels enseignants, loin d'être une simple variable d'ajustement, représentent aujourd'hui plus de 10 % des personnels enseignants selon la DEPP (20 % pour l'ensemble des non-titulaires de l'EN).

Malgré une importance numérique croissante, ces personnels ne reçoivent pas la reconnaissance ni le traitement qu'ils et elles méritent. Beaucoup se plaignent de l'écart de traitement avec les titulaires : cet écart est en moyenne de près de 670 euros net par mois en 2022 selon la DEPP (titulaires : 2 810 € ; contractuel·les : 2 140 €).

Dans l'enseignement général, la grille de 18 échelons avec 3 ans entre chaque échelon fournit un cadre, mais la revalorisation triennale n'est pas toujours respectée et n'est pas automatique.

Des messages contradictoires sont envoyés par le ministère : prime Grenelle, augmentation de la valeur du point, revalorisation de 5 points des grilles indiciaires, mais suppression de la GIPA et inflation qui « smicardisent » les enseignant·es situé·es aux premiers échelons des grilles de salaires.

Par ailleurs, de nombreux·ses collègues ne sont plus payé·es pendant les vacances d'été, faute d'avoir un contrat couvrant toute l'année scolaire, tandis que d'autres, selon les disciplines, bénéficient de contrats se prolongeant jusqu'en septembre afin de préserver le vivier de contractuel·les.

### **Les Postes à l'Organisation de l'Emploi (POE) : des promesses non tenues**

Le dispositif des POE avait suscité des espoirs légitimes chez les enseignant·es non-titulaires : on leur avait promis un contrat de 13 mois ainsi qu'un poste dans leur discipline, dans un rayon d'une heure autour de leur domicile.

Ces engagements n'ont pas été tenus. Des collègues ont dû accepter des postes éloignés de leur domicile, certains à plus de trois heures de trajet. Ce dispositif est donc un échec et ne devrait pas être reconduit en l'état. La CGT Éduc'action Nantes dénonce ce manquement aux engagements pris envers ces personnels et exige que les promesses faites soient respectées, ou que le dispositif soit profondément revu.

### **II. Une surcharge de travail liée au statut de remplaçant·e**

Ces personnels sont soumis à une grande instabilité et méritent une meilleure reconnaissance. Chaque année, ils et elles sont susceptibles d'exercer avec une quotité différente, ce qui fait varier fortement leur traitement. C'est également le cas des agent·es en CDI qui, faute de contrat supérieur à 15 heures, sont contraint·es de signer un avenant.

Ils et elles doivent aussi s'adapter à un, voire souvent plusieurs établissements. Cela implique des élèves aux besoins différents, une alternance régulière entre collège et lycée qui génère un surplus de travail important (révision des progressions, des programmations, des dispositifs d'orientation, des modalités d'évaluation...). À chaque affectation, ils et elles doivent se familiariser avec une nouvelle équipe et une autre culture d'établissement.

### **III. Perspectives dans l'académie de Nantes pour améliorer les conditions de travail et d'emploi des contractuel·les**

#### **Revalorisation salariale**

La CGT Éduc'action revendique que le cadre de gestion adopté en 2017 soit pleinement respecté. Il n'est pas acceptable que les agent·es ne soient pas revalorisé·es conformément aux textes en vigueur. La CGT exige des moyens supplémentaires dans les services pour assurer le suivi des dossiers de revalorisation et garantir à chaque agent·e un rythme d'avancement conforme au cadre de gestion de 2017.

Plus précisément, la CGT revendique la tenue de groupes de travail issus du CSA-A afin d'aborder notamment la question de la rémunération des agent·es non-titulaires et l'évolution salariale. Il est temps de faire évoluer le cadre de gestion.

#### **Continuité du contrat pendant les vacances scolaires**

Nous constatons que pour bon nombre de collègues, le rectorat procède à une rupture de contrat la veille des vacances, avec reprise le lendemain de la rentrée. C'est inacceptable et cela précarise encore davantage des personnels déjà fragilisés. Les collègues non-titulaires n'ont pas à faire les frais de la pénurie de moyens. La CGT Éduc'action Nantes revendique la continuité du contrat pendant toutes les vacances scolaires.

#### **Transparence dans les renouvellements et les affectations**

Nous constatons une part croissante laissée aux chef·fes d'établissement dans les affectations des agent·es. Nous rappelons qu'il existe une circulaire académique d'expression des vœux de renouvellement de candidatures avec barème. Or d'autres éléments entrent de plus en plus en ligne de compte : continuité pédagogique, avis du ou de la chef·fe d'établissement... Ce glissement vers une opacité croissante est dangereux et contraire au principe d'égalité de traitement. Ce n'est pas aux chef·fes d'établissement de décider qui ils ou elles souhaitent recruter.

La CGT revendique que ce soit le rectorat qui affecte les agent·es en fonction du barème et des vœux, conformément à la circulaire académique. Elle exige que le barème soit porté à la connaissance des agent·es et revendique le retour de la CCP

des affectations qui se tenait mi-juillet, afin que les organisations syndicales puissent accéder aux informations d'affectation dans la plus grande transparence.

### **Retour du groupe de travail sur les avis au renouvellement**

Le rectorat a pris la décision unilatérale de ne plus convoquer de groupe de travail en juin pour examiner les cas de collègues ayant reçu des avis défavorables ou réservés. C'est une atteinte au dialogue social, pourtant régulièrement mis en avant par le rectorat, et une privation pour les agent·es d'être représenté·es. La CGT Éduc'action Nantes exige le retour de ce groupe de travail afin de pouvoir défendre les collègues concerné·es.

### **Une évaluation juste et transparente**

Une circulaire académique spécifique à l'évaluation est prévue. Or beaucoup de collègues non-titulaires n'ont pas accès aux grilles d'évaluation. Nous exigeons que ces grilles soient portées à la connaissance de l'ensemble des agent·es.

De plus, la CGT Éduc'action constate que pour les renouvellements de 3e et 4e années, seule l'appréciation du ou de la chef·fe d'établissement sera prise en compte. Nous dénonçons vivement la marge excessive laissée aux chef·fes d'établissement dans l'évaluation : ces derniers et dernières n'ont aucune légitimité pour évaluer la pédagogie des agent·es.

Nous dénonçons également des évaluations arbitraires subies par des collègues non-titulaires, qui ne sont pas ou trop peu formé·es. Certain·es inspecteur·trices ne font aucunement preuve de la bienveillance que l'on attend pourtant des enseignant·es vis-à-vis de leurs élèves.

